

HOTEL DU PORT

CHARTRE SANITAIRE : Lutte contre le COVID-19

Cher client,

Nous nous engageons à respecter les directives et recommandations des pouvoirs publics en vigueur en matière de lutte contre le Covid-19 afin d'assurer votre sécurité et celle de nos collaborateurs.

Toujours est-il que nous veillerons à ce que votre séjour chez nous soit agréable, ainsi nous prenons des mesures (de bon sens) qui seront adaptées en fonction des situations afin de préserver la sécurité de chacun.

Les membres de l'équipe s'engagent à :

- Respecter les gestes barrières
- Porter des masques
- Se laver les mains avec du savon régulièrement
- Se mettre en retrait en cas de symptômes du Covid-19

Le client s'engage à :

- Porter un masque dans toutes les parties communes (nous mettons à votre disposition des masques et du gel hydro-alcoolique)
- Respecter les gestes barrières
- En quittant la chambre : ouvrir les fenêtres et couper la ventilation (chauffage ou climatisation)
- Remplir le « cahier de rappel » mis en place à la réception (non obligatoire)

L'Hôtel du Port s'engage à :

- Former ses équipes
- Respecter les consignes de nettoyage spécifique avec des produits adaptés
- Nettoyer les salles et les poignées de portes des salles de séminaires et des salons entre chaque événement
- Désinfecter les cartes et clés de chambres
- Privilégier le paiement par carte bancaire et l'envoi de factures par email

A très bientôt !